

Nombre de Délégués :

En exercice 120
Présents 61
Votants 63

Objet :

**PARTICIPATION AUX
FRAIS DE MUTUELLE
SANTE OU DE MUTUELLE
PREVOYANCE**



N° 19/08/03/2019

L'an deux mille dix neuf, le vendredi 08 mars à 18h30, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marçillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 février 2019*

Etaient présents :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL,
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Raymond BROUSSE,
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES : Mme Arlette SOULIAC,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,
MEYRALS : M. Philippe DAURY,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, M. Ludovic DEURRE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,
COLY ST AMAND : M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. Dominique THIBART,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme CAPMAS REBOUSSOU,
ST CYBRANET : M. Hervé MALAURIE,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gilbert JARDEL, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI, Mme Lydie LACOMBE,
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190319-DE
Regu le 21/03/2019

VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER, M. Marc GERODOU,

Mme Marlies CABANEL (*élue de la commune de Sarlat*) a été élue secrétaire de séance.

Excusé(e)s : M. Jean-Luc BRUGUES (*commune de Cénac*), MM. Jean-Claude CASSAGNOLE, Francis COUSIN (*de la commune de Domme*), Mme Jacqueline JOUANEL (*commune de Meyrals*), Mmes Christiane DESMOULINS et Edwige BOY (*commune de Nabirat*), Mmes Elisabeth GARCETTE et Corinne BRIDE ROYE (*commune de Peyzac le Moustier*), Mme Brigitte AUDOUARD (*commune de Ste Nathalène*), M. Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*), Mmes Michèle VALETTE, Amanda MILLINSHIP, Pierrette BELMONT, Isabelle DAUMAS CASTANET (*commune de Sergeac*).

Procurations : M. Jean-Claude JOINEL à M. Jean-Louis CHUPIN (*commune de Calviac*), M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*).

.....

Le Président présente à l'assemblée délibérante le compte rendu de réunion du Comité Technique du 4 mars dernier, qui s'est prononcé sur l'augmentation des frais de mutuelle qui s'élève pour la seule année 2019 à +7.50€/agent/mois.

Il rappelle au Comité Syndical sa délibération du 15 décembre 2012 accordait aux agents une participation du SICTOM aux frais de mutuelle Santé ou de mutuelle Prévoyance. Cette décision avait été prise en remplacement du dispositif précédent, en raison de la modification de la réglementation et du passage d'un contrat groupe à la labellisation.

En raison des évolutions croissantes des coûts des mutuelles depuis quelques années, et afin d'accompagner les salariés, le Président propose à l'assemblée, dans le cadre de sa politique sociale, de faire un effort supplémentaire de 5 € par mois et par agent éligible, ce qui représente sur le budget une charge d'environ 3300 €/an.

Ainsi, le SICTOM participerait aux frais de mutuelle Santé ou de mutuelle Prévoyance à hauteur de 30 €/mois et par agent.

Vu l'avis du Comité Technique du 4 mars 2019, et l'avis du Bureau Syndical réuni le 5 mars 2019, Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend** acte du procès-verbal de réunion du Comité Technique du 4 mars dernier,
- **Dit** que la participation du SICTOM DU PERIGORD NOIR aux contrats individuels de mutuelle Santé ou de mutuelle Prévoyance, au titre de la labellisation, sera portée à 30€/mois et par agent à compter du 01/03/2019.
- **Charge** son Président de mettre en œuvre cette décision

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 08 mars 2019

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS
du
PÉRIGORD
NOIR
MARCILLAC

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190319-DE
Regu le 21/03/2019